

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E  
-----

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

du 26/02/80  
DECRET N° 80/0,89 /MJ.DGTFP.DFF.22022/8 *[Signature]*  
portant intégration et nomination de Monsieur  
ONDONGO-AYO François, Instituteur Contractuel dans  
les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des  
services Sociaux (Enseignement).-

-----oo0oo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

-----oo0oo-----

(/ISAS:

(/u la Constitution d u 8 Juillet 1979;  
(/u la loi 15/62 du 3-2-1962 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement sur l  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n°67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau  
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du décret n°64/165 du  
22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le décret n°62.130/MF du 9-5-1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/195/FP du 5-7-1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n°62/197/FP d u 5-7-1962 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3-2-1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/198/FP du 5-7-1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;  
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26-3-1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8;  
(/u le décret n°67/50 du 24-2-1967 règlementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassements;  
(/u le décret n°74/470 du 31-12-1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5-7-1962 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n°79/154 du 4-4-1979 portant nomination d u  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n°79/155 du 4-4-1979 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'arrêté n°10487/MJ.DGT.DCGPCE du 29.12.1977 portant  
avancement de certains Professeurs de CEG et Instituteurs Contractuels  
(/u la lettre n°2195/MEN.DPAA du 30.10.1979 du Directeur  
du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier consti-  
tué par l'intéressé;

D.B.

D.C.F.

S.G.F.

DECRETE

.../...

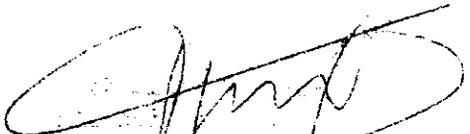
ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.1967, susvisé Monsieur CINDONGO-AYO François, né le 11.8.1950 à Brazzaville, Instituteur Contractuel de 2° échelon de la catégorie C, indice 640 en service au Lycée du Drapeau Rouge à Brazzaville, titulaire de la Licence ès Sciences, obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 FEVRIER 1980

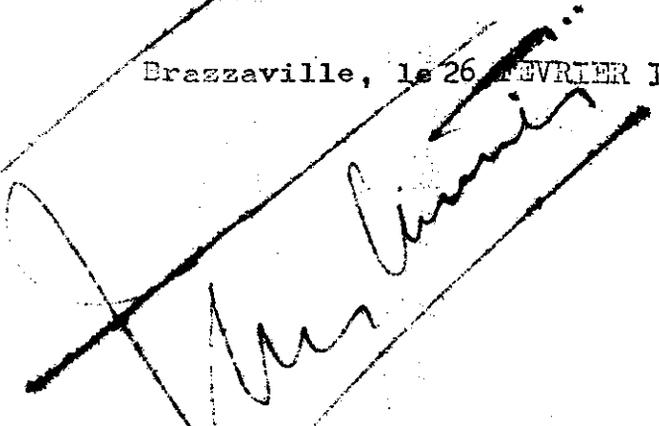
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Éducation  
Nationale,

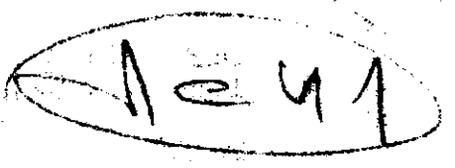
  
Antoine NDINGA, CSA.-

Le Ministre du Travail  
et de la Justice,

  
Victor TAMBA-TAMBA.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

  
Henri LOPE S.-

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- BGTFF/DFP ..... 2
- DFP/BST ..... 1
- D.B. .... 3
- D.C.F. .... 1
- MEN ..... 1
- DFAA ..... 1
- INTERESSE ..... 1
- DCSSIER ..... 3
- SGCM/BC ..... 2

